

Nombre de membres :

Séance du 17 juillet 2026

En exercice : 15

Présents : 09

N° 2026/07/01

Votants : 13

Pouvoir : 04

Convocation : 10 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian BEGUET, Maire.

Présents : Christian Beguet – Agnès Lethenet – Thierry Juillard – Céline Descollonges - Bertrand Ricard – Juliet Gordillo – Marjolaine Duprat - Elvis Lempereur – François Villaret

Excusés : Nathaly Arnol (pouvoir à Céline Descollonges) – Pauline Beguet (pouvoir à Christian Beguet) – Jean-Marie Chassagne (pouvoir à Thierry Juillard) - Laurie Vagnat (pouvoir à Agnès Lethenet) - Jean-Marc Gimaret – Fabienne Imbert

Absent :

Secrétaire de séance : B Ricard

**OBJET : Aménagement et revitalisation du cœur de village
*avenant n° 01 au Lot n° 02**

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération n° 2025/12/01 du 19 décembre 2025 autorisant Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux d'aménagement et de revitalisation du centre village,

Vu le marché du lot n° 02 – Revêtements qualitatifs – Espaces verts – Mobilier notifié le 05 janvier 2026 au Groupement BALLAND / ATRIUM, avec un montant de travaux de 114 095 € HT (136 914 € TTC),

Vu l'avenant n° 01 au lot n° 02 ayant pour objet d'intégrer une variation de surface du béton désactivé (tranche ferme + tranche optionnelle), d'intégrer des prix nouveaux pour l'utilisation d'une aspiratrice et modification de modèle des bancs pour un montant de 55 461,50 € HT, ainsi que la prise en compte de quantités négatives portant sur la signalisation, les fournitures et plantations, ...pour un montant de – 15 012,50 € HT,

Considérant que l'avenant d'un montant total de 40 449 €, porte le montant du Lot n° 02 à 154 544 € HT, et présente une plus-value de 35%,

Considérant que la variation de surface du béton désactivé résulte d'une erreur dans le dossier de consultation des entreprises,

Après en avoir délibéré et vote à mains levées, à l'unanimité,

- **ADOpte** l'avenant n° 01, annexé, relatif au Lot n° 02 – Revêtements qualitatifs – Espaces verts – Mobilier pour l'aménagement et la revitalisation du cœur de village :
 - * portant variation de surface du béton désactive (tranche ferme et tranche optionnelle), intégration des prix nouveaux pour l'utilisation d'une aspiratrice et la modification du modèle des bancs pour 55 461,50 €,
 - * portant la suppression des postes de signalisation et rectifiant les quantités liées à l'ajustement du nombre d'arbustes et des travaux d'espaces verts, pour un montant de – 15 012,50 € HT.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou Madame le 1^{er} adjoint à signer l'avenant n° 01 du Lot n° 02 – Revêtements qualitatifs – Espaces Verts – Mobilier, représentant un montant de 40 449 € HT (45 538,80 € TTC).
- **DIT** que le montant du marché de travaux du Lot n° 02 – Revêtements qualitatifs – Espaces verts – Mobilier pour l'aménagement et la revitalisation du cœur de village est porté à 154 544 € HT (185 452,80 € TTC).

Fait et délibéré, le 17 juillet 2026
Pour copie certifiée conforme
Pour le Maire empêché, le 1^{er} adjoint,
Agnès LETHENET



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Aménagement et revitalisation coeur de village - Avenant 01 au Lot n. 02 Revêtements qualitatifs - Espaces verts - Mobilier

Date de transmission de l'acte : 21/07/2026

Date de réception de l'accusé de réception : 21/07/2026

Numéro de l'acte : 20260701 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 001-210102430-20260717-20260701-CC

Date de décision : 17/07/2026

Acte transmis par : Alain GUEX

Nature de l'acte : Contrats conventions et avenants

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics

Nombre de membres :

Séance du 17 juillet 2026

En exercice : 15

Présents : 09

N° 2026/07/02

Votants : 13

Pouvoir : 04

Convocation : 10 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian BEGUET, Maire.

Présents : Christian Beguet – Agnès Lethenet – Thierry Juillard – Céline Descollonges - Bertrand Ricard – Juliet Gordillo – Marjolaine Duprat - Elvis Lempereur – François Villaret

Excusés : Nathaly Arnol (pouvoir à Céline Descollonges) – Pauline Beguet (pouvoir à Christian Beguet) – Jean-Marie Chassagne (pouvoir à Thierry Juillard) - Laurie Vagnat (pouvoir à Agnès Lethenet) - Jean-Marc Gimaret – Fabienne Imbert

Absent :

Secrétaire de séance : B Ricard

OBJET : Aménagement et revitalisation du cœur de village
*** avenant n° 02 au marché de maîtrise d'œuvre**

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération n° 2023/10/11 du 20 octobre 2023 autorisant Monsieur le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement et la revitalisation du cœur de village,

Vu la délibération n° 2024/11/02 du 29 novembre 2024 adoptant l'avenant n° 01 au marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement et la revitalisation du cœur de village pour fixer le coût prévisionnel des travaux et validant la rémunération définitive du maître d'œuvre, ainsi que l'affermissement de la tranche optionnelle sur le secteur 2, et autorisant le maire à signer ledit avenant,

Vu l'avenant n° 02 à la maîtrise d'œuvre pour la refaction d'honoraires sur la mission de suivi des travaux – secteur 2 pour un montant de – 3 675,36 € HT,

Après en avoir délibéré et vote à mains levées, à l'unanimité,

- **ADOpte** l'avenant n° 02, annexé, relatif au marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement et la revitalisation du cœur de village :
 - * portant réfaction d'honoraires sur la mission de suivi des travaux – secteur 2 pour un montant de – 3 675,36 € HT
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou Madame le 1^{er} adjoint à signer le présent avenant.
- **DIT** que le montant du marché de maîtrise d'œuvre est porté à 37 464,09 € HT (44 956,91 € TTC).

Fait et délibéré, le 17 juillet 2026

Pour copie certifiée conforme

Pour le Maire empêché, le 1^{er} adjoint,
Agnès LETHENET



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Aménagement et revitalisation coeur de village - Avenant n. 02 au marché de maîtrise d'oeuvre

Date de transmission de l'acte : 21/07/2026

Date de réception de l'accusé de
réception : 21/07/2026

Numéro de l'acte : 20260702 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 001-210102430-20260717-20260702-CC

Date de décision : 17/07/2026

Acte transmis par : Alain GUEX

Nature de l'acte : Contrats conventions et avenants

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.6. Actes relatifs à la maîtrise d'oeuvre

Nombre de membres :

Séance du 17 juillet 2026

En exercice : 15

Présents : 09

N° 2026/07/03

Votants : 13

Pouvoir : 04

Convocation : 10 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian BEGUET, Maire.

Présents : Christian Beguet – Agnès Lethenet – Thierry Juillard – Céline Descollonges - Bertrand Ricard – Juliet Gordillo – Marjolaine Duprat - Elvis Lempereur – François Villaret

Excusés : Nathaly Arnol (pouvoir à Céline Descollonges) – Pauline Beguet (pouvoir à Christian Beguet) – Jean-Marie Chassagne (pouvoir à Thierry Juillard) - Laurie Vagnat (pouvoir à Agnès Lethenet) - Jean-Marc Gimaret – Fabienne Imbert

Absent :

Secrétaire de séance : B Ricard

OBJET : Décision modificative n° 02 au budget 2026 de la commune

Monsieur le Maire expose que :

- 1.- des dépenses de consommations sur l'année 2025 ont été prises en charge sur le budget 2026 à la suite d'une facturation tardive,
- 2.- des crédits supplémentaires sont à prévoir en dépenses de fonctionnement pour des travaux non prévus lors du budget : pose d'un robinet d'eau chaude au camping ; la reprise de l'enrobé endommagé lors de l'enfouissement rue du Bourg ; les interventions sur les feux tricolores ; la remise en service du puits de la commune ; la modification de la liaison entre le carrefour Sud et l'église pour la vidéoprotection, en raison de l'enlèvement du poteau béton supportant actuellement le pont relais,
- 3.- un solde est dû au titre du contrat d'assurance dommages-ouvrages pour les travaux de l'école au vu du montant réel de ceux-ci,
- 4.- la commission Communication a pris l'orientation de souscrire un abonnement à l'application Panneau Pocket permettant un nouveau mode de porter à connaissance des informations aux administrés
- 5.- un constat d'huissier a été demandé pour le commerce épicerie/bar/restaurant,
- 6.- des dépenses au titre d'événements ont été réalisés,
- 7.- la commission Environnement a souhaité que la commune adhère à FREDON Auvergne-Rhône-Alpes, organisme pouvant apporter une aide au titre des espèces à enjeux pour la santé humaine,
- 8.- les indemnités du Maire sont soumises aux charges patronales de sécurité sociale, en raison du dépassement du seuil d'exonération,
- 9.- les taux de fiscalité directe locale ont été votés à la hausse et qu'une régularisation est à effectuer sur le montant prévisionnel inscrit au budget,

- 10.- à la suite de la notification des différentes dotations versées par l'Etat, des régularisations sont à apporter au niveau des crédits inscrits en prévision, ainsi qu'au titre des allocations compensatrices,
- 11.- l'endommagement de l'enrobé a été causé par un tiers et qu'une déclaration a été faite auprès de l'assurance permettant à la commune de percevoir une indemnisation,
- 12.- de nouvelles acquisitions ont été ou vont être validées, nécessitant de revoir à la hausse les crédits au titre de l'opération dédiée,
- 13.- l'opération relative aux Bâtiments communaux est à revoir à la hausse pour la prise en compte de la reprise du mur entre les terrains de pétanque et la RD 933 ; la pose d'une clôture de séparation dans la cour de la maison du Bourg et la séparation entre urinoirs à l'école,
- 14.- une étude est menée à la suite du phénomène de forte chaleur dans les classes de l'école, lors des épisodes caniculaires et une prévision budgétaire doit être inscrite pour pouvoir réaliser les travaux recommandés,
- 15.- les avenants venant d'être acceptés pour l'opération d'aménagement et de revitalisation du cœur de village nécessitent de prévoir des crédits supplémentaires.

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le budget 2026 de la commune,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré et vote à mains levées, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la décision modificative n° 02 au budget communal 2026 comme suit :

FONCTIONNEMENT

* Dépenses

- Chapitre 011 Charges à caractère générale	
~ article 60621 Combustibles	+ 5 300 €
~ article 615228 Entretien, réparations autres bâtiments	+ 500 €
~ article 615231 Entretien, réparations voiries	+ 10 699 €
~ article 615232 Entretien, réparations réseaux	+ 9 306 €
~ article 61558 Entretien autres biens mobiliers	+ 1 500 €
~ article 6162 Assurance obligatoire dommage-construction	+ 354 €
~ article 618 Divers services extérieurs	+ 195 €
~ article 622 Rémunérations intermédiaires, honoraires	+ 480 €
~ article 623 Publicité, prestations, relations publiques	+ 620 €
~ article 6281 Concours divers (cotisations)	+ 230 €
<i>Sous total Chapitre 011</i>	<i>+ 29 184 €</i>
- Chapitre 65 Charges exceptionnelles	
~ article 65314 Cotisations de sécurité sociale – Part patronale	+ 6 362 €
<i>Sous total Chapitre 65</i>	<i>+ 6 362 €</i>
- Chapitre 023 Virement à la section d'investissement	+ 12 906 €

Total	+ 48 452 €

* Recettes

- Chapitre 731 Fiscalité locale	
~ article 73111 Impôts directs locaux	+ 27 047 €
~ article 73158 Autres taxes / Transports, véhicules	+ 685 €
<i>Sous total Chapitre 731</i>	<i>+ 27 732 €</i>

- Chapitre 74 Dotations et participations	
~ article 74111 Dotation forfaitaire des communes	+ 2 347 €
~ article 741121 Dotation solidarité rurale des communes	+ 3 029 €
~ article 741127 Dotation nationale de péréquation	+ 660 €
~ article 742 Dotation aux élus locaux	+ 3 895 €
~ article 74833 Etat – Compensation exonération taxes foncières	+ 775 €
~ article 7488 Autres attributions et participations	- 685 €
<i>Sous total Chapitre 74</i>	+ 10 021 €
- Chapitre 75 Autres produits gestion courante	
~ article 75888 Autres produits divers gestion courante	+ 10 699 €
<i>Sous total Chapitre 75</i>	+ 10 699 €

Total	+ 48 452 €

INVESTISSEMENT

* Dépenses	
- Opération n° 100 « Acquisition de matériels »	
~ article 2184 Matériel de bureau et mobilier	+ 800 €
~ article 2188 Autres immobilisations corporelles	+ 13 778 €
- Opération n° 110 « Bâtiments communaux »	
~ article 212 Agencements et aménagements de terrains	+ 15 000 €
~ article 2131 Constructions bâtiments publics	+ 500 €
- Opération n° 202204 « Extension et rénovation thermique de l'école »	
~ article 231 Immobilisations corporelles en cours	+ 21 000 €
- Opération n° 202302 « Aménagement et revitalisation du cœur de village »	
~ article 231 Immobilisations corporelles en cours	+ 42 329 €

Total	+ 93 408 €
* Recettes	
- Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées	
~ article 1641 Emprunts en euros	+ 80 502 €
- Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement	+ 12 906 €

Total	+ 93 408 €

Fait et délibéré, le 17 juillet 2026
 Pour copie certifiée conforme
 Pour le Maire empêché, le 1^{er} adjoint,
 Agnès LETHENET



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Décision modificative n. 02 au budget 2026 de la commune

Date de transmission de l'acte : 21/07/2026

Date de réception de l'accusé de
réception :

Numéro de l'acte : DM022026 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 001-210102430-20260717-DM022026-BF

Date de décision : 17/07/2026

Acte transmis par : Alain GUEX

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de MESSIMY SUR SAONE

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 09

Votants : 13

Pouvoir : 04

Convocation : 10 juillet 2026

Séance du 17 juillet 2026

N° 2026/07/04

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian BEGUET, Maire.

Présents : Christian Beguet – Agnès Lethenet – Thierry Juillard – Céline Descollonges – Bertrand Ricard – Juliet Gordillo – Marjolaine Duprat – Elvis Lempereur – François Villaret

Excusés : Nathaly Arnol (pouvoir à Céline Descollonges) – Pauline Beguet (pouvoir à Christian Beguet) – Jean-Marie Chassagne (pouvoir à Thierry Juillard) – Laurie Vagnat (pouvoir à Agnès Lethenet) – Jean-Marc Gimaret – Fabienne Imbert

Absent :

Secrétaire de séance : B Ricard

OBJET : Adoption du règlement intérieur

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2121-8,

Vu l'avis favorable de la municipalité,

Vu le projet de règlement intérieur du conseil municipal, transmis à chaque conseiller municipal avec l'ordre du jour de la séance, fixant les dispositions suivantes :

- les dispositions obligatoires du règlement,
- les réunions du conseil municipal,
- les commissions et comités consultatifs,
- la tenue des séances du conseil municipal,
- les débats et vote des délibérations,
- le compte-rendu des débats et des décisions,
- des dispositions diverses.

Après en avoir délibéré et vote à mains levées, à l'unanimité,

- **ADOpte** le règlement intérieur du conseil municipal de Messimy-sur-Saône tel que présenté.

Fait et délibéré, le 17 juillet 2026

Pour copie certifiée conforme

Pour le Maire empêché, le 1^{er} adjoint,
Agnès LETHENET



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Adoption du règlement intérieur

Date de transmission de l'acte : 21/07/2026

Date de réception de l'accusé de
réception : 21/07/2026

Numéro de l'acte : DEL20260704 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 001-210102430-20260717-DEL20260704-DE

Date de décision : 17/07/2026

Acte transmis par : Alain GUEX

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.2. Fonctionnement des assemblées